



©DR
Philippe Le Hannier, PDG de Sodicom :
« On essaye de faire en sorte que l'entreprise soit en cohérence avec les années à venir. Mais ce n'est pas fait ».



©DR
Philippe Roullé,
Directeur général de Sodicom :
« Le taux de non collecte est tombé de 4,5% à 1% et le taux d'erreur de saisie est devenu quasi nul ».

Sodicom

Fin prête à dématérialiser ses documents de traçabilité

Si cela ne tenait qu'à elle, la société Sodicom aurait déjà abandonné depuis un an les documents papiers au profit d'un système informatisé. Mais la loi sur la collecte de déchets dangereux ne le lui permet pas encore. Le système de traçabilité dématérialisé qu'elle a mis en place lui a déjà fait gagner en productivité, notamment par l'ajout de fonctions de localisation.

Un C.A. de 2 M€ et 12 000 clients, la société rennaise Sodicom, spécialisée dans la collecte de déchets de soin à risques infectieux (DASRI), a bien l'intention de poursuivre sur sa lancée.

De gros projets de développement sont d'ailleurs programmés pour les trois années qui viennent. Ses chauffeurs collecteurs (11 véhicules légers et trois poids lourds) interviennent déjà sur 47 départements, couvrant tout l'ouest de la France. Cela représente 230 tonnes de déchets collectés par an, mais aussi des montagnes de papier administratif.

En effet, cette activité est soumise à de fortes contraintes réglementaires, qui imposent à la

société de gérer des bordereaux d'enlèvement Cerfa (Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs), en quatre exemplaires, à chaque fois qu'elle collecte des déchets médicaux (aiguilles, instruments et textiles souillés, etc.) dans les pharmacies, les cabinets médicaux et dentaires, les hôpitaux, les maisons de retraite et les laboratoires. Un exemplaire est laissé chez le « producteur » des déchets, qui sont placés dans un conteneur en plastique étanche, puis transportés jusqu'au centre de traitement (incinérateur ou banaliseur). Un autre exemplaire du bordereau est alors conservé par la société qui en assure la destruction, un exemplaire sera ren-



**“Avoir à tout moment
un tracing de nos expéditions,
c’est majeur ! Non ?”**

Alain N. Directeur transport

UN PEU D'AIR © PhotoAlto

Améliorer la visibilité des commandes de bout en bout, réduire significativement les coûts de transport, gagner en productivité, qui peut aujourd’hui se passer de logiciels de TMS ?
DDS Shipper, DDS Freight : nos clients chargeurs et prestataires sont la meilleure preuve de l’efficacité de nos solutions.
www.ddslogistics.com



Leader des progiciels de transport et de commerce international

voyé au producteur, afin qu'il puisse prouver que le traitement a bien été effectué, et un quatrième document est archivé par Sodicode, qui est tenu de le conserver pendant trois ans. A l'arrivée, pour la société, cela représente plusieurs milliers de documents par an (quatre fois 32.000 feuilles Cerfa) à acheter à l'Imprimerie Nationale, à remplir manuellement lors de la collecte, puis à gérer et archiver, par l'intermédiaire d'une société externe.

Des chauffeurs dotés de PDA et de mini-imprimantes

C'est pour cette raison que Sodicode a débuté voilà trois ans un travail de réflexion pour dématérialiser la traçabilité de ses activités. La démarche a abouti assez rapidement à la mise en place d'un système informatique, opérationnel dès janvier 2007. Les contenants

1. Lors de chaque collecte, le chauffeur « flashe » à l'aide d'un PDA l'étiquette du contenant déposé ou récupéré.

chauffeur imprime à chaque fois un bon de collecte et de dépôt à l'attention du client à l'aide d'une mini-imprimante Caméo 2 de Zebra, connectée au PDA via une liaison sans fil Bluetooth. Le client peut ainsi conserver une trace papier de ce qui a été collecté. De plus, les tournées quotidiennes de chaque chauffeur, avec la liste et les adresses des clients, peuvent leur être envoyées en quelques dizaines de secondes sur leur PDA tous les matins, via le réseau mobile GPRS (SFR). Y compris pour les agences de Paris et Bordeaux. Un gain non négligeable par rapport à l'ancien système : l'envoi de classeurs avec les fiches clients par Chronopost.

Une solution conviviale

Pour ce projet résolument high tech, Sodicode s'est fait aider par l'intégrateur Nomadvance pour la partie mobilité. « La partie ana-



en plastique, déposés chez les clients de Sodicode pour y stocker leurs déchets, sont désormais suivis au moyen d'étiquettes codes à barres. Le matin, chaque chauffeur part avec les contenants à déposer, sur lesquels ont été préalablement collées des étiquettes qui correspondent chacune à un client unique. Lors de chaque collecte, le chauffeur « flashe » l'étiquette du contenant déposé ou récupéré à l'aide d'un terminal de type PDA durci (le MC70 de Motorola). Cette information de traçabilité est remontée à un serveur central à la fin de sa tournée, à des fins d'archivage. Le

2. La collecte de déchets médicaux implique aujourd'hui l'utilisation de quatre exemplaires d'un bordereau d'enlèvement Cerfa comme celui-ci.

lyse a été très importante, note Philippe Roullé, Directeur général de Sodicode et responsable du projet. C'est là que nous avons défini avec Nomadvance une solution à la fois la plus proche de nos besoins métier et la plus conviviale possible pour l'utilisateur : des touches larges, un aspect visuel, afin de prendre en compte l'éventualité que la solution soit utilisée par des chauffeurs intérimaires, non formés à l'utilisation de l'outil. » Au niveau central, une application intermédiaire, Utili-Com IP (développée par un partenaire de Nomadvance, l'éditeur Logutil), joue

le rôle de passerelle entre les PDA des chauffeurs (dotés d'applications Mobil-Util) et le système d'information de Nomadvance. Par ailleurs, l'intégrateur Somaintel NCI est également intervenu pour développer l'outil d'exportation des tournées depuis l'ERP de Sodicom (Sage Gescom ligne 100).

L'ancien système papier est toujours là

L'objectif premier pour Sodicom : dématérialiser les documents papier pour gagner en productivité, minimiser les risques d'erreurs, et surtout réduire les coûts de gestion et d'archivage. Coût global de l'investissement (administratif, informatique et matériel de mobilité) : environ 168.000 € « *On essaye de faire en sorte que l'entreprise soit en cohérence avec les années à venir. Mais ce n'est pas fait* », indique Philippe Le Hannier, PDG de Sodicom. Pourquoi ? Parce que même s'il n'a fallu que six mois pour mettre en œuvre un tel projet, entre l'étude et la mise en œuvre, et que les tests durant l'année 2007 se sont avérés concluants, Sodicom est toujours tenu de renseigner le bordereau de suivi (BDAS) conformément aux dispositions relatives au transport des matières dangereuses. Autrement dit, tant que les pouvoirs publics n'auront pas modifié la réglementation par arrêté ministériel pour la dématérialisation des documents Cerfa, Sodicom devra conserver les deux systèmes en parallèle. Pour combien de temps ? « *D'ici un an à un an et demi* », espère Philippe Le Hannier, qui fait partie d'un groupe de travail à la Fnade (Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement) pour faire avancer les choses sur la dématérialisation des Cerfa.

Toujours avec l'ambition de conserver un temps d'avance sur ses concurrents, Sodicom a déjà commencé cette année les tests pour adjoindre aux PDA un module de géolocalisation GPS fourni par la société Intrasystem, un autre partenaire de Nomadvance. Le but est double : enregistrer les coordonnées GPS du point de passage pour les imprimer sur le bon de collecte délivré au client et permettre de savoir à la seconde près où est le chauffeur pour pouvoir renseigner le client sur l'heure à laquelle il arrivera, afin d'éviter tout litige. « *Quand nous pourrons obtenir l'autorisation d'éliminer la partie documents papier, ce sera un gain de temps phénoménal, les chauffeurs n'auront plus besoin de faire de rapports à la main, ces der-*

Pourquoi Récyllum a pu dématérialiser les documents Cerfa



Xavier Lantoinette,
Responsable logistique
et système d'information
de Récyllum

Récyllum, dont la mission est de piloter la filière de collecte et de recyclage des lampes usagées en France (tubes fluorescents, lampes basse-consommation, éclairage public), s'est affranchie d'une grande partie de la gestion administrative extrêmement lourde des bordereaux de suivi des déchets (BSD). Pourtant, la même loi sur les déchets dangereux s'applique : comme pour les DASRI, les lots de lampes usagées doivent être accompagnés jusqu'à leur traitement par un BSD, émis selon les situations, par leur producteur, ou par un collecteur. Et à chaque nouvelle étape jusqu'au centre de traitement, les acteurs de la chaîne doivent être informés par l'envoi par la Poste d'un

exemplaire du BSD. Sauf que les lampes usagées appartiennent à la catégorie des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). « *Quand on a monté la filière, nous avons joué sur une particularité de la filière DEEE qui est liée à la notion d'éco-organisme, explique Xavier Lantoinette, Responsable logistique et système d'information de Récyllum. Dès lors que le producteur met ses déchets à disposition de l'éco-organisme ou du prestataire, c'est l'éco-organisme qui est considéré comme le producteur, il y a transfert de responsabilité.* » Dès lors, l'éco-organisme a plaidé la simplification du processus, qui, s'il avait du être suivi à la lettre, aurait impliqué que Récyllum s'envoie les BSD à lui-même. « *Nous avons mis en place un système d'information qui suit précisément les déchets, chaque conteneur ayant une étiquette code à barres, qui est lue à chaque mouvement, et permet de suivre en quasi temps réel ce BSD de façon informatique, dans notre propre base de données* », indique Xavier Lantoinette. L'activité de collecte et de recyclage de Récyllum a débuté le 15 novembre 2006. Actuellement, entre 80 et 90 t de lampes usagées sont collectées chaque semaine. **JLR**

niers étant réalisés automatiquement. Globalement, cela représentera au moins 25 % d'économies de temps. C'est autant de clients supplémentaires sur une tournée », argumente Philippe Roullé. Et certains effets se font déjà sentir : « *le taux de non collecte est tombé de 4,5% à 1% et le taux d'erreur de saisie est devenu quasi nul* », constate le DG. De plus, l'argument de traçabilité a déjà permis à Sodicom de décrocher de nouveaux marchés, avec Air Liquide, pour l'hospitalisation à domicile.

Jean-Luc Rognon